



Tarifs 2012

Sessions de formation

- d'animateurs (B.A.F.A.)
- de directeurs (B.A.F.D.)

**Nos bureaux sont ouverts le lundi, mercredi et vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
Mardi de 13 h 30 à 17 h 00
Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00**

Nos tarifs de l'année 2012

Les tarifs comprennent les frais d'enseignement, de fournitures pédagogiques, d'hébergement et d'assurance. Pour les **Bas-rhinois**, ces tarifs intègrent la déduction des aides. Pour les **Haut-rhinois**, les même aides leurs seront attribuées à la fin du BAFA.

Lieu d'habitation principal	Vous habitez : Strasbourg <i>(Voir page 3)</i>	Vous habitez : le Bas-Rhin	Vous habitez : le Haut-Rhin ou autre région	<i>Vous avez une prise en charge</i> <i>(Voir page 3)</i>
Type de formation				
BAFA général <i>PENSION</i>	401.00 €	461.00 €	552.00 €	552.00 €
BAFA général <i>DEMI-PENSION</i>	319.00€	379.00 €	470.00 €	470.00 €
BAFA approfondissement <i>PENSION</i>	438.00 €	438.00 €	438.00 €	438.00 €
BAFA approfondissement <i>DEMI-PENSION</i>	368.00 €	368.00 €	368.00 €	368.00 €
BAFD général <i>PENSION</i>	625.00 €	695.00 €	695.00 €	695.00 €
BAFD général <i>DEMI-PENSION</i>	500.00 €	570.00 €	570.00 €	570.00 €
BAFD perfectionnement <i>PENSION</i>	460.00 €	460.00€	460.00 €	460.00 €
BAFD perfectionnement <i>DEMI-PENSION</i>	380.00 €	380.00 €	380.00 €	380.00 €

Les aides à la formation

La CNAF : La Caisse Nationale d'Allocations Familiales par le biais de la CAF verse une aide directe au stagiaire BAFA justifiant de son inscription à une session d'approfondissement. Le montant de cette aide est de 106.71 € pour les sessions d'approfondissement sur l'accueil du jeune enfant et de 91.47 € pour les autres sessions d'approfondissement. Des précisions sur les conditions d'attribution vous seront fournies lors de votre session de formation. (Montant des aides au 01/01/2004).

La JPA du Bas-Rhin : La Jeunesse au Plein Air attribue des aides à la formation BAFA et BAFD. Des précisions sur les conditions d'attribution vous seront fournies lors de votre session de formation.

Pour les Bas-Rhinois : La Caisse d'Allocations Familiales attribue une aide à la formation pour les habitants du Bas-Rhin. **Cette aide est déduite des tarifs de la page 2.** (Montant des aides au 01/01/2009).

<u>Caisse d'Allocations Familiales</u> - 91.00€ : Formation BAFA général	<u>Conseil Général</u> -36.80 € – BAFA général -27.60 € – BAFA approf. -44.10 € – BAFD général -29.40 € – BAFD perfection.	Suite à une décision du 15 décembre 2008, le Conseil Général 67 n'accordera plus d'aide.
--	---	--

Ville de Strasbourg : Aide de 60 € (BAFA général) et de 70 € (BAFD général) uniquement aux candidats habitant Strasbourg (67000 – 67100 – 67200) et non aux étudiants qui ont une chambre dans la ville. **Ces aides sont déjà déduites des tarifs de la page 2.** (Montant des aides au 29/01/2008).

Pour les Haut-Rhinois : Les aides à la formation du Conseil Général et de la CAF du Haut-Rhin sont versées directement aux animateurs et directeurs stagiaires, **à l'issue de leur formation**, un dossier de demande leur sera remis au stage.

Le montant des aides du Conseil Général est de **100.00 € pour le BAFA** et de **200.00 € pour le BAFD**. Le montant des aides de la CAF est de 91.47 € (aide versée suite au stage d'approfondissement). (Montant des aides au 01/01/2007).

Pour les stagiaires qui bénéficient d'une Prise en Charge :

L'ensemble des aides à la formation ne sont pas attribuées aux candidats en formation professionnelle qui bénéficient d'une prise en charge. Merci de joindre à votre inscription une attestation de prise en charge de votre employeur. Nous établirons ensuite une convention de formation.

Tarif des sessions

Nos tarifs sont révisés au moins une fois par an, au 1^{er} janvier, en fonction des financements publics accordés (Ministère de la Jeunesse et des Sports, Caisse Nationale d'Allocations Familiales).

Nos tarifs comprennent les frais d'enseignement et d'hébergement. Le prix à payer est celui en vigueur à la date du stage. Pour connaître ces tarifs, vous pouvez consulter la fiche tarifaire de l'année en cours qui est jointe au calendrier.

Paiement de la session

Le montant de la session doit être réglé au moment de l'inscription. En cas d'inscription plus d'un mois avant le stage, il vous est possible de verser un chèque d'acompte de **200 €**

Si vous n'avez pas la possibilité de régler l'intégralité du montant de la session, vous pouvez échelonner le règlement. Nous n'encaisserons vos chèques qu'aux dates que vous noterez au dos des chèques.

Le règlement par chèques vacances est possible.



IMPORTANT

Depuis le 1^{er} mai 2010, la procédure d'inscription à une formation BAFA - BAFD a changé.

Dorénavant, il faudra procéder en deux étapes :

1^{ère} étape

- INSCRIPTION SUR LE SITE DE JEUNESSE ET SPORTS

Rendez-vous sur le site : <http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd> puis suivez la procédure pour pouvoir obtenir votre numéro d'inscription.

C'est **CE NUMERO** que vous devrez communiquer à votre centre de formation auprès duquel vous effectuerez vos stages théoriques.

ATTENTION : Pour valider votre inscription, il faut impérativement envoyer la photocopie de votre carte d'identité à la DRJSCS de votre lieu de résidence.

Pour toutes informations complémentaires veuillez vous reporter au **VADEMECUM BAFA** fourni avec la brochure BAFA 2012.

2^{ème} étape

- INSCRIPTION AUX CEMEA ALSACE

Remplissez la feuille d'inscription que vous trouverez dans nos brochures ou sur notre site : www.cemea-alsace.fr.

Reportez votre numéro d'inscription Jeunesse et Sport à l'endroit indiqué.

Renvoyez-nous votre dossier d'inscription dûment rempli avec les pièces à joindre (voir feuille « Modalités d'Inscription BAFA »).